

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation du spectacle de variétés et le feu d'artifice le Vendredi 12 Juillet 2024 et les animations l'après-midi.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de cette manifestation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue Salvador Allendé et rue des Ecoles du **Judi 11 Juillet 2024 à 12h00 au Samedi 13 Juillet 2024 à 12h00.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit autour de la salle Michel Berger du **Lundi 8 Juillet 2024 à 8h00 au Lundi 15 Juillet 2024 à 18h00.**

Article 3 : La circulation sera interdite rue Salvador Allendé, du carrefour de la rue des Ecoles au carrefour avec la rue du Lycée du **Vendredi 12 Juillet 2024 à 17h00 jusqu'à la fin de la manifestation.**

Article 4 : L'accès le long de l'Aa sera interdit du boulodrome jusqu'au terrain de football du **Vendredi 12 Juillet 2024 à 8h00 au Samedi 13 Juillet 2024 à 8h00.**

Article 5 : A partir de 17h00 le **Vendredi 12 Juillet 2024** au carrefour de la rue des Ecoles et de la rue Salvador Allendé, il sera procédé à la mise en place d'obstacles physiques sur la route (véhicules en travers). L'accès aux piétons ne pourra se faire que par l'ancienne piscine ou à partir de la rue Salvador Allendé à hauteur de la rue des Ecoles. A ces deux endroits, un contrôle visuel (sacs et blousons) sera réalisé par les agents de sécurité de la société SPGIS d'ARQUES.

L'ensemble des membres chargés de la sécurité devra être muni d'un gilet fluorescent, d'un sifflet et d'un moyen de communication permettant de prévenir les services de sécurité et de secours.

Article 6 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par les Services Techniques de la Ville de Lumbres.

Article 7 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de LUMBRES,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de LUMBRES,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de LUMBRES,
- Monsieur le Président du Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres,
- Madame Pascaline PRUVOST de la CCPL,
- Monsieur Vincent BODART Président de l'Amicale Laïque,
- Monsieur Dominique EVRARD Président de la Société de Chasse,
- Monsieur Didier FUMERY Président de la Boule Lumbroise,
- Monsieur Frédéric SPECQUE Président de la Truite Lumbroise,
- Monsieur Steven DELLIAUX Président de la Société Colombophile,
- Monsieur Tony TASSART Président les Archers du Marais,
- Madame Sandrine VERON Proviseur du Lycée Bernard Chochoy,

Seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 4 Juillet 2024

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
le **- 4 JUIL. 2024**

